

# NOLONTE

 [Nom féminin]

(Vieilli) : Volonté contraire, absence de volonté, faiblesse.

(Philosophie) : Pouvoir de négation ou de refus dû à la volonté.

## Étymologie :

Du latin *noluntas* : action de ne pas vouloir, du latin classique *nolle* parfait du verbe *nolo* : ne pas vouloir, refuser.



Dessin de Frédéric Deligne

*Au-dessus de Mirabeau orateur, il y a Mirabeau ministre. Je veux dire Mirabeau candidat au ministère, (...) le Mirabeau plein d'idées qui gémit de voir l'État abandonné, par la nolonté [le mot est de lui] du roi, à la folle plèbe parisienne (Albert Thibaudet, Histoire de la littérature française de 1789 à nos jours, 1936, p.16).*

*Ce qui retient unis entre eux tous les membres de cette respectable famille, ce sont de communes antipathies et, selon l'expression de Mirabeau, de communes nolontés. (Revue des Deux-Mondes, 1<sup>er</sup> septembre 1871, page 235)*



Les dernières nolontés du Capitaine par Hergé

*Dans la mesure où la volition est un événement qui peut advenir ou ne pas advenir en fait, il y a bien une faculté de vouloir et cette faculté s'actualise quand on en use, reste virtuelle quand on s'abstient ; en ce sens très général le pouvoir exprime une simple possibilité logique de volonté ou nolonté : l'homme est un être volontaire capable de ne pas vouloir, ou plutôt c'est un être volontaire qui n'est pas toujours voulant (Vladimir Jankélévitch, Je-ne-sais-quoi, 1957, p.228).*